

## Pour ceux et celles qui seraient concernés par les dernières intempéries, SATEC nous informe des mesures qui ont été prises :

**Petit point de situation au 22 juin sur les événements climatiques qui touchent la France et des bénéficiaires depuis le 16 juin.**

Les orages ayant frappé la France depuis le 16 juin ont provoqué des vents violents, de la grêle, et des inondations sur une grande partie du territoire. Des ruissellements et inondations importantes ont été observés dans le Sud-Ouest, l'Île de France, le Nord et l'Est.

La situation a conduit AXA à mobiliser l'ensemble de leurs équipes opérationnelles.

Aujourd'hui le temps reste instable. Des orages et averses peuvent encore éclater et être accompagnés de phénomènes de ruissellement, vent violent et chutes de grêle.

Le scénario de crise niveau 2 est déjà activé.

**Dans ce contexte particulier, et pour accompagner au mieux les assurés sinistrés suite à ces orages, la compagnie, après échange avec SATEC, a décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes :**

- L'extension des délais de déclaration (10 jours au lieu des 5 jours habituellement prévus),
- La possibilité du versement immédiat d'une avance sur indemnité avec/sans expertise plafonnée à 1.500 €, selon le process décrit ici :
  - Possibilité de verser une avance sur indemnité en fonction des justificatifs produits par l'assuré ou de la situation de détresse.
  - Ces avances seront versées après visite de l'expert, de l'Inspecteur de la compagnie ou, pour les cas de première nécessité, par le gestionnaire sinistre dédié CCAS.
  - La franchise applicable sera prise en compte sur le règlement complémentaire.
- Le règlement anticipé de l'indemnité immédiate en accord sur indemnité suite à expertise (Accord sur indemnité aujourd'hui plafonné à 15.000 €),
- En cas d'ouverture de plusieurs garanties, l'application d'une seule franchise (la plus élevée) pour les contrats MRH
- Le relogement prévu par l'assistance est de 7 jours. Le numéro de téléphone de l'assistance est pour rappel le 01 55 92 26 92.
- Mobilisation maximum des réseaux d'experts

**Les sinistres Tempête ou Inondation sont ouverts en événement climatiques (cause détaillée tempête ou inondation). Les sinistres grêles sont suivis selon le mode opératoire adapté, et AXA met tout en œuvre pour concentrer et accélérer le traitement de ces sinistres.**

Depuis le 16 juin, 80 déclarations de sinistres liées à ces événements climatiques (tempête, inondation ou grêle) ont été reçues. Face à ces situations exceptionnelles, l'ensemble des équipes SATEC et AXA, opérationnelles comme prestataires sont très fortement mobilisées.

**SATEC**  
COURTIER EN ASSURANCES

**0970809770**

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



Groupe SATEC – Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 59 32  
SAS de Courtage d'Assurances au capital de 36 344 931,66 € indirectement détenu à plus de 10% par AXA France Assurance - RCS Nanterre 784 395 725

Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07000665 - Site orias : <https://www.orias.fr/>

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris Cedex 09.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel chez SATEC ou adresser un mail à : [reclamations@groupe-satec.com](mailto:reclamations@groupe-satec.com).

TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725

POUR LE PLACEMENT DE VOS RISQUES, SATEC SÉLECTIONNE LES COMPAGNIES LES PLUS COMPÉTITIVES. [www.satecassur.com](http://www.satecassur.com)